

Objectif H1 :

Encourager les comportements éco- et socio-responsables

Indicateur - Tonnage de déchets et encombrants ucclois collectés annuellement



ENERGIE

Action

48

Réfléchir à l'application des « 5R » dans la gestion de l'administration

Contexte

L'administration communale d'Uccle compte un peu plus de 500 employés, soit autant de personnes auprès de qui susciter prioritairement des réflexes de gestion durable et ainsi montrer l'exemplarité de l'administration (Enjeu A). Les formations du personnel dispensées par la Commune ne pouvant accueillir l'ensemble des agents en un délai suffisamment raisonnable, il est important d'identifier un outil d'aide à la décision, simple d'utilisation, adapté à l'ensemble des services, qui encourage les gestes éco- et socio-responsables.

La méthode des « 5R » représente un moyen mémotechnique simple pour identifier le « bon geste » à adopter face à un produit et ce, du début à la fin de vie de celui-ci :

- « Refuser » : par exemple, les peintures polluantes ;
- « Réduire » : par exemple, l'utilisation de papier de 40% ;
- « Réutiliser » : par exemple, créer un site intra-communal de redistribution du matériel communal ;
- « Réformer » : par exemple, augmenter la capacité des ordinateurs au lieu de les remplacer ;
- « Recycler » : par exemple, l'ensemble des papiers/cartons utilisés dans l'administration.

Développement de l'action

L'action s'applique aux matériaux, ustensiles, meubles, etc. dont l'administration dispose ou souhaite devenir acquéreuse. Elle permet de favoriser les articles produisant peu, voire aucun déchet, non nocifs et respectueux des normes éthiques de production.

- Réaliser une note interne ludique sur la méthode des 5R. Expliquer son intérêt et les motivations qui poussent à faire connaître cet outil d'aide à la décision.
- Discuter avec les responsables de service de la pertinence d'une telle méthode et des moyens de faire percoler l'information à son sujet.
- Mener une action de sensibilisation en priorité auprès des responsables achats, premier maillon de la méthode qui, par leurs choix peuvent refuser les articles nocifs (ce qui est déjà le cas pour les produits d'entretien), non recyclables et non réutilisables.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : diminution du volume de déchets par valorisation du réemploi et utilisation de produits respectueux de l'environnement.

Economiques : économie grâce au réemploi de produits initialement destinés à être remplacés.

Sociaux : prise en compte de la responsabilité de chacun dans la gestion de l'administration.

Indications de calendrier

Action à initier une fois les relais développement durable en place, soit début 2011.

Acteurs

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	Tous
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

18